



Emprunt d'un nom de société enregistré à l'INPI

Par **cyro**, le **25/03/2008** à **11:01**

Bonjour,

En 2006 lors de la création de mon entreprise, j'ai enregistré auprès de l'INPI le nom de ma société.

Il y 2 jours je me suis aperçu que 2 entreprises, postérieures à la mienne, dans 2 départements différents mais ayant la même activité, portaient le même nom que moi.

Que puis-je faire.

Merci d'avance.

Par **Biolay**, le **26/03/2008** à **20:05**

Bonsoir,

La marque appartient au premier déposant et toute utilisation d'une marque protégée constitue une contrefaçon.

Vous pouvez donc faire cesser les actes de contrefaçon qui vous causent préjudice en demandant à un avocat spécialisé dans le droit de la concurrence d'introduire en votre nom les actions nécessaires.

Par **Biolay**, le **26/03/2008** à **20:05**

Bonsoir,

La marque appartient au premier déposant et toute utilisation d'une marque protégée constitue une contrefaçon.

Vous pouvez donc faire cesser les actes de contrefaçon qui vous causent préjudice en demandant à un avocat spécialisé dans le droit de la concurrence d' introduire en votre nom les actions nécessaires.

Par **cyro**, le **28/03/2008** à **09:48**

Merci de votre réponse.
Cordialement.